

ACCUEIL DU LYCÉE

A partir du lundi 24 août 2026 vous pourrez rejoindre le lycée, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 79 33 12 55

A partir du 1er septembre 2026, l'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de **7h30 à 18h**.

Cours possibles du lundi au vendredi entre **8h00 et 17h45** - Récréations 10h-10h15 et 15h40-15h55.

MANUELS SCOLAIRES - PHOTOS - CASIERS - PARKING VELO

La distribution de certains manuels scolaires se fera au lycée Saint Ambroise, entrée au n°4 de la rue Burdin, selon le calendrier suivant :

- **Pour tous les élèves de Seconde (en salle 02)** : - lundi 24 août 2026 de 13h30 à 17h30,
- mardi 25 août 2026 de 08h30 à 12h30.

La présence de l'élève est obligatoire. Une photo sera faite pour le trombinoscope des classes.

- **Pour tous les élèves de 1^{ère} et Terminale qui ne les auraient pas encore récupérés (en salle polyvalente)** :
- mercredi 26 août 2026 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La présence des nouveaux élèves est obligatoire. Une photo sera faite pour le trombinoscope des classes.



Il reste à votre charge une liste de manuels/de consommables, selon la formation, les spécialités et les options choisies, à acheter par vos soins. Vous la trouverez sur le site du lycée <https://assomption-chambery.org/lycee-saint-ambroise/documents-utiles/> :

« liste manuels scolaires lycée » et « Consommables à acheter (STMG – SES) ».

La librairie Garin à Chambéry nous a garanti l'approvisionnement des manuels et des consommables.

Le Pass Région Jeunes peut vous permettre l'achat des manuels consommables à hauteur de 50 euros pour les élèves de STMG <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregionjeunes>.

○ **Casiers**

Le lycée ne disposant pas d'un casier pour chaque élève, nous sommes contraints d'établir des critères d'attribution qui sont les suivants :

- 1- Tout élève interne a un casier pré réservé. Il devra confirmer son choix à la rentrée auprès de M. MARTIN, cadre éducatif responsable des internes.
- 2- Les élèves bénéficiant d'un certificat médical demandant l'attribution d'un casier devront faire une pré-réservation par mail à l'attention de M. PAJEAN tpajeau@assomption-chambery.org et joindre le certificat médical.
- 3- Les casiers restants seront attribués aux élèves demi-pensionnaires par tirage au sort. Un mail est à adresser également à M. PAJEAN.

Si votre enfant n'est pas concerné par les 3 critères ci-dessus, il pourra effectuer une demande auprès de M. PAJEAN fin septembre au cas où des casiers seraient encore disponibles.



Tarif de location du casier : 15 € / an (gratuit pour les internes).

Cadenas et clé sont à la charge des familles (référence MASTER 130EURD).

L'établissement se réserve le droit d'ouvrir les casiers en cas de problème, mais l'établissement ne saurait être tenu pour responsable des objets entreposés en cas de vol ou de dégradation. Il est interdit d'entreposer de la nourriture dans les casiers.

○ **Parking vélos :**

Les élèves qui souhaitent utiliser **le parking vélos fermé**, doivent en faire la demande auprès de Mme PROVENT à la rentrée, qui activera le Pass Région Jeunes en ce sens.

Pour les scooters et motos, le parking se fait à côté de celui des voitures (entrée par le portail gris en bas de la rue Burdin).

PASS REGION JEUNES

Le Pass Région Jeunes est une carte permettant aux jeunes de bénéficier de nombreux avantages dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes avec de nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive... mais aussi avec une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.

Le Pass Région Jeunes est gratuit et valable sur toute la durée de la scolarité et **est à commander par la famille** dès l'entrée en seconde. Vous le recevrez chez vous, prêt à être utilisé.

Pour les élèves étant déjà présents au lycée et se réinscrivant pour la prochaine rentrée, il sera rechargé par l'établissement.



Le Pass Région Jeunes est obligatoire. Il permettra à votre enfant de rentrer dans le lycée, de déjeuner au self et d'accéder au parking vélo.

Pour le commander et avoir plus d'informations, consulter : [PASS'Région jeunes | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

MATÉRIEL

Fournitures scolaires : chaque professeur donnera, la semaine de la rentrée, la liste du matériel nécessaire pour sa discipline.

Pour tous les élèves de la Seconde à la Terminale : l'équipe de Mathématiques préconise l'achat et l'utilisation de la calculatrice Numworks. Vous pouvez d'ores et déjà commander cette calculatrice via le lien suivant https://my.numworks.com/group_orders/1pqB4ts-1 ou attendre la rentrée pour voir avec le professeur de Mathématiques. Info complémentaire en cliquant sur notre site internet : <https://assomption-chambery.org/lycee-saint-ambroise/documents-utiles/> « Information commande calculatrice ».

Pour tous les élèves (sauf filière STMG) : Blouse blanche en coton + écouteurs filaires avec prise jack (3,5 mm).

RENTREE 2026

Pour tous les niveaux, les élèves auront la possibilité de déjeuner au self dès le Jeudi 3 septembre 2026.

La rentrée s'effectuera selon le calendrier suivant :

Pour les élèves de Seconde :

- **Accueil et rentrée administrative** : Mardi 1er septembre 2026 de 13h30 à 17h.
- **Journée d'intégration obligatoire** : Mercredi 2 septembre 2026 de 8h à 14h. Prévoir son propre pique-nique (sauf pour les élèves internes).
- **Elèves internes uniquement** : Mercredi 2 septembre 2026 de 14h à 17h30 : visite pratique de Chambéry et temps de convivialité au parc de Buisson Rond.
- **Accueil à l'internat du Bocage** (garçons) **ou de Notre Dame de la Villette** (filles) : Mardi 1er septembre 2026 à 18h.
- **Début des cours** : Jeudi 3 septembre 2026, selon l'emploi du temps.

Pour les élèves de 1^{ère} Générales et Technologiques :

- **Accueil et rentrée administrative** : Mercredi 2 septembre 2026 de 8h30 à 11h30.
- **Pour les nouveaux élèves de 1^{ère}** : Visite obligatoire des locaux mercredi 2 septembre 2026 à 11h30.
- **Demi-journée d'intégration obligatoire pour les élèves de 1^{ère} technologique uniquement** : Mercredi 2 septembre 2026 de 12h00 à 17h35 (horaires pouvant varier selon l'activité proposée). Prévoir son propre pique-nique (sauf pour les élèves internes).
- **Repas partagé obligatoire pour les élèves de 1^{ère} générale uniquement** : Mercredi 2 septembre 2026 de 12h00 à 14h (horaires pouvant varier selon l'activité proposée). Prévoir son propre pique-nique (sauf pour les élèves internes).
- **Accueil possible à l'internat du Bocage** : Mardi 1er septembre 2026 à 18h **sur demande** par mail auprès de M. MARTIN : wmartin@assomption-chambery.org ou le mercredi 2 septembre 2026 à 18h.
- **Début des cours** : Jeudi 3 septembre 2026, selon l'emploi du temps.

Pour les élèves de Terminale Générale et Technologique :

- **Accueil et rentrée administrative** : Mercredi 2 septembre 2026 de 14h à 16h.
- **Accueil possible à l'internat du Bocage** : Mardi 1er septembre 2026 à 18h **sur demande** par mail auprès de M. MARTIN : wmartin@assomption-chambery.org ou le mercredi 2 septembre 2026 à 18h.
- **Début des cours** : Jeudi 3 septembre 2026, selon l'emploi du temps.

ECOLE DIRECTE

Le site Ecole Directe est un lien informatisé entre l'établissement et les parents. Il vous permet le suivi scolaire (notes, absences, bulletins scolaires etc.), la consultation d'informations importantes émises par la direction, la consultation de l'emploi du temps de votre enfant et le suivi financier (facturation, paiement sécurisé et self) tout au long de l'année scolaire.

A noter : Pour correspondre avec les enseignants, il est impératif d'utiliser la messagerie Ecole Directe. En revanche, pour correspondre avec le personnel administratif, de vie scolaire et de direction, utiliser les adresses professionnelles en ...@assomption-chambery.org que vous trouverez sur le carnet de correspondance.

Tous les parents ont leur propre identifiant et leur propre mot de passe pour se connecter.

Les codes utilisés pour les élèves déjà présents à Saint Ambroise en 2025/2026 restent valides pour 2026/2027.



Nous attirons votre attention sur le fait que les identifiants parents et élèves ne donnent pas droit aux mêmes accès. Celui des parents permet un accès à tous les renseignements scolaires et financiers, alors que celui de l'élève est limité à la consultation de la vie scolaire (notes, absences et retards...).

Nous vous conseillons de ne pas donner vos codes à votre enfant.

Un code personnel est attribué individuellement à chaque membre de la famille.

VIE SCOLAIRE

Les **absences** doivent être signalées par les parents au **04.79.75.33.55 (ligne directe)** ou par mail à : viescolaire.sa@assomption-chambery.org le jour même, avant 10h.

A son retour, l'élève devra présenter au bureau de la Vie Scolaire, par le biais de son carnet de correspondance, un justificatif signé avant de réintégrer son premier cours.

Pour les situations particulières, envoyer un mail à wmartin@assomption-chambery.org pour les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} ou à tpajean@assomption-chambery.org pour les élèves de terminale.

Le règlement intérieur est disponible sur notre site internet et dans le carnet de correspondance, qui sera distribué à chaque élève, le jour de la rentrée.

DEMANDE D'AMENAGEMENT AUX EPREUVES DU BACCALAUREAT



Les élèves souhaitant bénéficier d'un aménagement pour les épreuves du baccalauréat doivent contacter, **dès la rentrée de septembre**, M. DAVOINE, responsable de l'enseignement adapté via l'adresse mail : ndavoine@assomption-chambery.org

Ces demandes nécessiteront obligatoirement un bilan médical (orthophonique, neuropsychologique...).

BOURSES NATIONALES



Les nouveaux demandeurs ainsi que **TOUS les élèves DEJA boursiers en 2025/2026**, doivent compléter un dossier de bourse **avant le 15 octobre 2026**.
La bourse de lycée est désormais annualisée.

Pour obtenir le dossier, aller sur notre site internet : <https://assomption-chambery.org/lycee-saint-ambroise/documents-utiles/> « Les bourses nationales du lycée » ou le demander par mail à secretariat.sa@assomption-chambery.org

⇒ Les bourses nationales sont destinées, sous conditions de ressources, à aider financièrement les familles à assumer les frais de scolarité de leur(s) enfant(s) dans le second degré.

⇒ La ou les personne(s) doi(ven)t avoir la **charge effective et permanente de l'élève** et les ressources ne doivent pas dépasser un plafond déterminé en fonction des revenus et du nombre d'enfant(s) à charge. Un simulateur est disponible sur le site : [Simulateur pour candidat à bourse](#)

⇒ En amont, il est indispensable que la ou les personne(s) en charge de l'élève ai(en)t fait la déclaration d'impôt 2026 sur les revenus 2025 et que l'élève y soit rattaché pleinement ou en garde alternée. **C'est l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 qui est nécessaires à l'étude du droit à bourse.**

STAGE PROFESSIONNEL OU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, deux périodes de stage professionnel ou Service National Universel (SNU) sont prévus pour tous les élèves de seconde : le premier stage, d'une semaine, aura lieu **du 22 au 26 mars 2027**, en parallèle des épreuves blanches de spécialités du baccalauréat et le deuxième stage se déroulera à partir **du lundi 7 juin 2027**.

Vous pouvez, dès à présent, chercher une entreprise ou une association (sportive, musicale, culturelle, caritative) qui pourra accueillir un stagiaire pendant une à deux semaines et avant le 9 juillet 2027.

Les conventions de stage seront données par les professeurs principaux.

A noter : Vous trouverez tous les renseignements en consultant le site <https://1eleve1stage.education.gouv.fr/>

INFIRMERIE

Un service de santé scolaire est assuré par la présence d'une infirmière, Mme KALMAR, joignable via l'adresse mail ekalmar@assomption-chambery.org

Il est fortement conseillé aux élèves d'avoir sur eux les médicaments de 1^{ère} nécessité (aspirine ou paracétamol) ainsi que les traitements prévus dans le cadre d'un PAI.

A NOTER

⇒ **Certificats de scolarité** : ils seront disponibles et téléchargeables sur Ecole Directe dès la 1^{ère} quinzaine de septembre.

⇒ **Changement de coordonnées** : modifiables directement par les familles sur votre espace Ecole Directe.

⇒ **Documents transmis aux élèves** : nous distribuons directement à vos enfants des documents importants. **Merci de bien vouloir régulièrement faire le point avec eux.** Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement Ecole Directe pour prendre connaissance des informations sur la vie du lycée.

⇒ **Bulletins trimestriels pour les élèves de 2^{nde} et semestriels pour les élèves de 1^{ère} et de Terminale** : Ils seront directement disponibles sur Ecole Directe et à conserver précieusement.

Aucun duplicata ne sera délivré. N'oubliez pas de les télécharger / imprimer et de les sauvegarder au fur et à mesure.

⇒ **Assurance scolaire** : L'établissement a souscrit pour l'ensemble des jeunes de l'établissement une assurance individuelle accident. **Il est inutile de nous fournir l'attestation de votre assurance.**